



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER, Kélène SAILLARD, Nicole THOIRAIN

Messieurs Luc RAUDIN, Rémi GAY, Gautier LABESSE, Daniel THOIRAIN

Excusé : Monsieur Alain PLOIX

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2020.

- Délibération 01 : Délégation de l'instruction des actes d'urbanisme de la commune de les Loges-Margueron au département de l'Aube

Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Les Loges-Margueron délègue depuis le 1^{er} Juillet 2015 l'instruction de ses actes d'urbanisme au département de l'Aube par une convention qui prend fin le 31 décembre 2020. Afin de poursuivre cette collaboration avec le Département de l'Aube, le conseil municipal, après délibération, a approuvé à l'unanimité la délégation de l'instruction des actes d'urbanisme de la commune au département de l'Aube pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026. Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la prochaine convention de délégation comportant les mêmes modalités financières et de fonctionnement que la précédente.

- Délibération 02 : Affouage – campagne 2020-2021

Suite à la délibération du 31 août 2020, par laquelle le Conseil Municipal a, notamment, approuvé l'état d'assiette des coupes de l'année 2021, décidé du mode de partage de l'affouage par foyer (par feu) pour affecter en nature aux habitants de la commune le produit des coupes à y réaliser, avec une délivrance sur pied avec comme garants de la bonne exploitation des bois : Messieurs Rémi GAY, Luc RAUDIN, Jean-Pierre CHANTEPIE.

Les délais impératifs d'exploitation sont fixés ainsi : **15 avril 2021 pour l'abattage, le façonnage et l'enstérage et 15 septembre 2021 pour le débardage.**

En ce 7 décembre 2020, à l'unanimité, le Conseil Municipal a, après délibération, arrêté et adopté le règlement d'affouage - campagne 2020-2021, décidé d'établir et d'arrêter le rôle d'affouage - campagne 2020-2021 à l'issue du tirage au sort des lots d'affouage à intervenir prochainement.

Compte tenu de l'année exceptionnelle que nous vivons, les personnes n'ayant pas fait leur part en 2020 devront la terminer en 2021 et ne pourront pas participer au tirage au sort de cette année.

Ci-joint, le bulletin d'inscription au tirage au sort des lots d'affouage à déposer en mairie avant le 31 décembre 2020.

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron@e-monsite.com.

- Délibération 03 : Société publique locale SPL-Xdemat - examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Depuis mai 2012, la commune de Les Loges-Margueron bénéficie grâce à son partenariat avec la société publique locale SPL-Xdemat (créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne) d'outils informatiques spécifiques pour la gestion informatisée des actions des communes.

L'assemblée délibérante de chaque commune concernée doit approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société SPL Xdemat. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité a décidé de l'approuver.

- Délibération 04 : Eglise Saint-Robert opération de sauvegarde des vitraux par la Manufacture VINCENT - PETIT entreprise spécialisée 11 rue Amand Poron (Troyes) et demandes de subventions.

- Délibération 05 : Eglise Saint-Robert - lancement d'une consultation d'architectes pour la réalisation d'études préalables à toute décision concernant le devenir du bâtiment et demandes de subventions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Noël des enfants de notre commune.**

Pour des raisons sanitaires, le Noël des enfants ne pourra pas avoir lieu dans les locaux de la mairie comme précédemment. Cette année, c'est le père Noël qui se rendra devant les lieux d'habitation des enfants pour leur remettre leur cadeau.

Le père Noël fera la distribution depuis sa jolie calèche tirée par un magnifique cheval le **samedi 19 décembre à partir de 14h00** (préparez vos appareils photos !). Dans le cadre des mesures sanitaires actuelles, les enfants ne pourront pas embrasser le père Noël, mais ils peuvent, dès à présent, lui préparer un beau dessin à lui remettre lors de son passage. Les dessins ainsi collectés seront affichés en mairie et publiés sur le site internet de la commune.

Lors de cet évènement, des photos du père Noël et des enfants seront réalisées et publiées ensuite sur le site internet de la commune après autorisation des familles concernées.

- **Nouvelle secrétaire.**

Nous avons le plaisir de vous faire part de l'arrivée de Madame Pauline Prunier, notre nouvelle secrétaire. Dans un premier temps, elle sera présente au secrétariat de la mairie tous les jeudis après-midi de 14h00 à 18h00 à compter du 1er janvier 2021. Une plage horaire plus large sera effective à partir du 1er février 2021.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre mairie.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT



Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron@e-monsite.com.